

fortement dénoncé ce projet de loi. Résumons, dit "l'Univers", les justes critiques de ces trois journaux.

"Le projet de loi est inique, puisqu'il prive des premiers droits du citoyen nos évêques et nos prêtres. Ils ne pourront plus, même en dehors de leurs fonctions et comme simples particuliers, de vive voix ou par écrit, désapprouver un acte du gouvernement. Et il ne s'agit pas de réprimer la calomnie, l'outrage, la protestation irritée. Pour cette répression, les pouvoirs publics ont des armes. Il s'agit d'empêcher tout reproche, toute critique, au besoin les observations courtoises, mais gênantes parce qu'elles sont fondées. Voilà ce que le ministère demande. N'est-ce pas de l'odieuse tyrannie?"

"Le projet de loi est absurde, puisqu'il sera presque impossible à un gouvernement qui voudrait conserver au moins les apparences de la correction, d'user de ses dispositions. Voyez-vous, comme le fait observer le "Temps", un évêque traîné en prison pour avoir critiqué, avec mesure et calme, un texte législatif, un acte ministériel? Aujourd'hui surtout, que la presse nous a si bien habitués à la violence du ton, à l'hyperbole dans l'injure, mettre sous les verrous un citoyen respecté, un personnage vénérable par son caractère, sa situation et son attitude, pour un reproche, un regret formulés en termes parfaits de convenance, allons donc! Quel gouvernement voudrait déchaîner l'indignation et l'agitation qui s'ensuivraient? Quel gouvernement pourrait se flatter, après un acte pareil, de rester maître de lui-même et des événements?"

"Une conclusion s'impose. Quand un ministère en vient à de telles aberrations, il ne suffit plus d'écarter ses propositions iniques et absurdes, il faut le renverser. Le "Journal des Débats" et la "Liberté" sont bien de cet avis. Nous demandons au "Temps" d'écouter la logique, l'intérêt du pays et du régime, et de mettre, lui aussi, son influence considérable nettement au service de cette conclusion nécessaire."

Du moins, aux temps des persécutions païennes, les chefs de l'Eglise pouvaient élever la voix, les évêques pouvaient censu-